

## **REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO DU DOMAINE DE LA CADENE 2018**

« L'art et la nature au Domaine de la Cadène »

### **ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS**

Le Domaine de la Cadène, association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, organise un concours photographique, libre et gratuit.

Le concours se déroule du 23 avril 2018 au 30 septembre 2018.

### **ARTICLE 2 – THEME**

L'art et la nature au Domaine de la Cadène

### **ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Ce concours est gratuit et est ouvert à tous les photographes amateurs (personnel, résidents et leurs proches) à l'exclusion des membres du jury.

Une seule participation par personne est acceptée.

La photo doit être prise au Domaine de la Cadène, 15 impasse de la Cadène 31200 Toulouse.

Votre photo devra être envoyée au format numérique « JPG » en pièce jointe d'un email à : [animationcadene@hotmail.fr](mailto:animationcadene@hotmail.fr) au plus tard le 30 septembre 2018 à minuit heure locale

Le nom du fichier photo devra être sous la forme «concours photo nom-prénom »

Le corps de l'email comprendra :

Les nom et prénom du participant

Le numéro de téléphone

L'email du participant

La photo ne doit pas comprendre de visage, ou d'éléments d'identification de personnes physiques.

Les images ne respectant pas ces critères seront éliminées.

### **ARTICLE 4 –CRITERES DE SELECTION ET DOTATIONS**

Les photographies seront évaluées sur la valeur technique et artistique par le jury.

Composition du jury :

- 1 représentant de la Direction

- 1 représentant des salariés
- 1 représentant des familles/résidents

#### **ARTICLE 5 – VOTE**

Les photographies seront présélectionnées par le jury et seront exposées dans le hall d'accueil du Domaine de la Cadène et soumis aux votes des visiteurs durant les mois d'octobre 2018.

Les 12 meilleures photos seront utilisées pour constituer le calendrier 2019.

#### **ARTICLE 6 – ANNONCE DES RESULTATS**

Les gagnants seront informés par mail et les résultats seront affichés dans le hall d'accueil.

#### **ARTICLE 7 – REMISE DES PRIX**

Les gagnants retireront leur prix le jour de la remise des prix.

Des lots variés offerts par les sponsors récompenseront les 12 meilleures photographies.

#### **ARTICLE 8- AUTORISATIONS**

Chaque participant autorise le Domaine de la Cadène à exploiter les photographies dans le cadre exclusif de la vie de l'établissement : expositions, publications gratuites, site internet.

Aucune exploitation commerciale des photographies ne sera réalisée.

#### **ARTICLE 9 – OBLIGATIONS**

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents.

Son non respect entraînera l'annulation de la candidature.

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains de leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.

Nom :

Prénom :

Lu et approuvé en lettres manuscrites :

Toulouse, le

Signature :